

6.—Instituteurs et directeurs des écoles publiques élémentaires et secondaires, année scolaire 1963-1964

Province et sexe	Nombre	Traitement	Expérience	Formation	Diplômés d'université
		médian	médiane	complète ¹	
ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE²					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 1,145	2,351	2.7	22.4	7.9
	F. 2,817	2,553	3.6	14.1	3.2
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 98	2,739	4.3	40.8	10.2
	F. 799	2,633	8.0	18.4	2.0
Nouvelle-Écosse.....	H. 551	3,722	5.3	87.5	33.6
	F. 4,723	3,245	11.2	67.9	10.6
Nouveau-Brunswick.....	H. 469	3,513	4.2	57.8	..
	F. 4,069	2,849	8.7	37.6	..
Québec.....
Ontario.....	H. 10,563	4,685	5.6	95.4	22.1
	F. 30,562	4,075	6.9	89.3	6.0
Manitoba.....	H. 1,467	3,751	5.1	87.3	14.7
	F. 4,427	3,718	7.6	87.2	6.3
Saskatchewan.....	H. 1,726	4,332	5.0	98.0	13.4
	F. 5,108	4,133	8.4	97.6	3.2
Alberta.....	H. 1,713	5,381	6.6	93.5	39.1
	F. 7,070	4,691	10.0	88.9	9.1
Colombie-Britannique.....	H. 2,351	5,624	7.3	94.2	35.7
	F. 5,917	5,012	7.5	90.9	11.7
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE³					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 742	4,300	6.1	41.6	46.8
	F. 332	3,934	8.9	30.4	31.9
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 109	4,156	3.9	52.3	52.3
	F. 126	3,752	10.7	38.1	32.5
Nouvelle-Écosse.....	H. 1,081	5,229	7.7	79.8	66.3
	F. 1,068	4,650	11.5	63.7	56.6
Nouveau-Brunswick.....	H. 970	5,093	6.9	58.1	..
	F. 850	4,299	10.3	41.2	..
Québec.....
Ontario.....	H. 11,657	7,242	5.9	69.8	81.8
	F. 5,501	6,459	4.9	72.2	86.7
Manitoba.....	H. 1,643	5,654	7.3	68.4	72.3
	F. 997	5,240	9.1	61.6	63.0
Saskatchewan.....	H. 1,868	6,061	11.9	65.4	63.7
	F. 854	4,982	12.5	49.3	49.6
Alberta.....	H. 3,185	6,410	9.2	70.5	72.6
	F. 1,916	5,355	11.3	51.6	53.7
Colombie-Britannique.....	H. 3,882	7,277	10.4	86.8	73.6
	F. 1,917	6,518	10.7	73.7	68.3

¹ Au niveau élémentaire, les instituteurs qui ont reçu une formation complète sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins deux ans de formation pédagogique ou l'immatriculation senior et une année ou plus de formation pédagogique. Au niveau secondaire, ce sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins quatre autres années de scolarité ou l'immatriculation senior et au moins trois autres années de scolarité, dont un an de formation pédagogique.

² Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes maternelles et élémentaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires dans les écoles rurales comptant au plus cinq classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme élémentaires selon le *Rapport du ministre (1962)*.

³ Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes secondaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires des villes et des écoles rurales d'au moins six classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme secondaires selon le *Rapport du ministre (1962)*.

Soutien financier.—Le tableau 7 donne des renseignements relatifs au revenu des commissions scolaires pendant les années 1959-1961. Dans la plupart des provinces, les impôts locaux constituent la principale source de revenu, suivis des subventions provinciales. En 1961, toutes les autres sources répondaient pour moins de 4 p. 100 du revenu courant total. A Terre-Neuve, le soutien financier des écoles diffère beaucoup de celui des autres provinces. Les impôts locaux n'existent pas, sauf pour